



FAO



MAEP- BENIN

ACP MEAs

Projet EC-MEA- ACP financé par
l'UNION EUROPEENNE



RAPPORT DES JOURNEES DE SENSIBILISATION DES ACTEURS SUR L'IMPACT DES PESTICIDES OBSOLETES EN OCCURRENCE L'ENDOSULFAN SUR LA SANTE HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT



Sigles et abréviations

ACIPV	Agent Communal d'Inspection Phytosanitaire et de protection des végétaux
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CPV	Conseiller en Production Végétale
DAGRI	Direction de l'Agriculture
DC	Directeur de Cabinet
DG	Directeur Général
DRC	Directeur de la Règlementation et du Contrôle
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MC	Ministère du Commerce
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
OBEPAB	Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SA	Secrétariat Administratif
SGM	Secrétariat Général du Ministère
SPVCP	Service de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire

Table des matières

Introduction	4
1. Démarche et méthode adoptées pour la sensibilisation.....	4
2. Point de la participation	7
3. Déroulement des journées de sensibilisation.....	9
3.1. Ouverture.....	9
3.2. Communications	10
3.2.1. Risques et impact de l'endosulfan sur la santé et sur l'environnement.....	10
3.2.2. Etat des lieux des produits obsolètes et particulièrement les dispositions en cours pour l'élimination de l'endosulfan.....	11
3.2.3. Engagements des producteurs.....	13
3.3. Supervision	15
3.4. Préoccupations des populations	15
4. Couverture médiatique	16
Conclusions et recommandations	17

Introduction

Le Gouvernement béninois a pris par arrêté interministériel n°447/MAEP/MEPN/MC/DC/SGM/SA du 05 novembre 2009, la décision interdisant : l'importation, la distribution et l'utilisation de l'endosulfan au Bénin.

Depuis lors, des actions successives ont été entreprises pour mobiliser des ressources et compétences, élaborer des programmes d'activités (tant au niveau national qu'international) afin de rendre effective l'application de cette décision.

Au nombre de ces actions, figure en bonne place la sensibilisation des acteurs sur l'impact des pesticides obsolètes, en occurrence l'endosulfan, sur la santé humaine et l'environnement, en prélude aux activités d'inventaire, d'élimination et de prévention d'accumulation de ces pesticides obsolètes.

L'objectif visé à travers cette sensibilisation est d'obtenir l'adhésion massive des populations aux opérations d'inventaire des pesticides obsolètes à commencer par l'endosulfan. De façon spécifique, il s'agit :

- d'assurer une large diffusion de l'impact d'endosulfan sur la santé humaine et l'environnement ;
- de faire connaître aux acteurs l'état des lieux des produits obsolètes et particulièrement les dispositions en cours pour l'élimination de l'endosulfan et autres déchets apparentés.

Le présent rapport rend compte des activités réalisées au cours de ces journées de sensibilisation qui se sont déroulées du 24 au 31 octobre 2011 dans les départements du Borgou et de l'Alibori.

1. Démarche et méthode adoptées pour la sensibilisation

La sensibilisation s'est déroulée dans cinq (05) communes du Borgou (Tchaourou, Pèrèrè, Nikki, Kalalé et Sinendé) et dans quatre (4) communes de l'Alibori (Banikoara, Kandi, Gogounou et Ségbana).

La mission est composée de deux (2) équipes comprenant des personnes ressources provenant à la fois des services étatiques, de la société civile et de l'Association Interprofessionnelle de Coton (AIC). Il s'agit de :

- Equipe du Borgou

Messieurs :

- ✓ SAÏZONOU E. Symphorien, Chef Service Protection des Végétaux et Contrôle Phytosanitaire (C/SPVCP) à la Direction de l'Agriculture ;
- ✓ HOUNSOUN Antoine, Chef Service Surveillance Phytosanitaire et Contrôle des Intrants au Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA) du Borgou-Alibori ;
- ✓ TOVIGNAN Silvère, membre de l'ONG Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB) ;

- Equipe de l'Alibori

Messieurs :

- ✓ TIAMIYOU Ibouraïma, Chargé des Inspections Phytosanitaires au SPVCP/ DAGRI ;
- ✓ AHISSOU Alexandre, Directeur de la Réglementation et du Contrôle au CeRPA Borgou Alibori,
- ✓ DJIKPESSE Santos Victor, Collaborateur du Directeur de Développement à l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC).

- Supervision départementale

- ✓ Monsieur CHALLA Séverin, Directeur Général du CeRPA Borgou Alibori

- Supervision Nationale

Messieurs :

- ✓ SARE Chabi Gani, Directeur de l'Agriculture ;
- ✓ SOSSOU Antonin, membre de l'ONG OBEPAB.

Les deux équipes de la mission une fois arrivée dans le département du Borgou et de l'Alibori, se sont présentées au Directeur Général du CeRPA Borgou-Alibori. Ainsi, les objectifs de la mission ont été présentés au DG, de même que la stratégie d'intervention à adopter au cours des séances de sensibilisation.

Dans chaque commune, les équipes de sensibilisation et de supervision ont rendu des visites de courtoisie aux autorités locales (Maires ou chefs traditionnels) en vue de leur expliquer l'objet de la sensibilisation et solliciter leur appui pour un bon déroulement des activités et une bonne mise en œuvre des recommandations. Les participants étant tous des adultes, les méthodes d'éducation des adultes, en particulier l'approche participative et l'utilisation des images ont été utilisées pour leur faciliter la compréhension des thèmes de sensibilisation.

A chaque étape de la sensibilisation, en moyenne soixante quinze (75) participants ont pu être mobilisés par les Responsables des Centres Communaux pour la Promotion Agricole (R/CeCPA). Les participants sont venus de différentes couches socioprofessionnelles : producteurs de coton, distributeurs d'intrants agricoles, commerçants de vivriers, élus locaux, chefs traditionnels et religieux.

La sensibilisation a été organisée autour de trois sous thèmes que sont :

- Risques liés à l'utilisation de l'endosulfan, impact sur la santé et l'environnement ;
- Etat des lieux des produits obsolètes et particulièrement les dispositions en cours pour l'élimination de l'endosulfan ;

- Recueil de l'engagement des producteurs pour la réussite de l'inventaire national, de l'élimination complète de l'endosulfan et autres produits obsolètes (parole aux producteurs).

2. Point de la participation

On note une faible présence des femmes soit environ 2,86% des participants. La situation se présente ainsi qu'il suit :



Vue partielle des participants avec quelques femmes

Vue des élus et responsables de l'administration



Une vue partielle des chefs religieux et coutumiers

Tableau 1 : Répartition des participants dans les communes du département du Borgou

Communes	Effectifs attendus							Effectifs présents							TP (%)	Observation
	Prod	EL	ONG	CR	IDI	AE	Total	Prod	EL	ONG	CR	IDI	AE	Total		
Tchaourou	50	3	3	3	1	15	75	48	1	2	1	1	9	62	82,67	3 femmes
Pèrèrè	50	3	3	3	1	15	75	48	5	0	0	1	17	71	94,67	3 femmes
Nikki	50	3	3	3	1	15	75	54	3	2	3	1	12	75	100	1 femme
Kalalé	50	3	3	3	1	15	75	50	3	3	0	0	12	68	90,67	2 femmes
Sinendé	50	3	3	3	1	15	75	50	1	2	3	1	16	73	97,33	1 femme
TOTAL	250	15	15	15	5	75	375	250	13	9	7	4	66	349	93,07	10 femmes

Tableau 2 : Répartition des participants dans les communes du département de l'Alibori

Communes	Effectifs attendus							Effectifs présents							TP (%)
	Prod	EL	ONG	CR	IDI	AE	Total	Prod	EL	ONG	CR	IDI	AE	Total	
Banikoara	50	3	3	3	1	15	75	54	2	2	1	1	15	75	100
Kandi	50	3	3	3	1	15	75	55	1	0	2	1	21	80	106,6
Ségbana	50	3	3	3	1	15	75	52	4	1	3	1	14	74	98,66
Gogounou	50	3	3	3	1	15	75	55	4	1	3	1	15	79	105,33
TOTAL	200	12	12	12	4	60	300	216	11	4	9	4	65	318	106,00

Légende : Prod. = Producteurs ; EL = Elus Locaux ; CR = Chefs religieux ; IDI = Importateurs et Distributeurs d'Intrants ; AE = Agents d'Encadrement ; TP = Taux de Participation.

Dans le département du Borgou, les journées de sensibilisation ont touché au total trois cent quarante neuf (349) personnes provenant de toutes les cibles principales visées. Toutes les catégories des producteurs étaient représentées (producteurs végétaux, éleveurs, pêcheurs) car impliqués directement ou non dans l'utilisation de l'endosulfan.

- Le taux de participation par rapport aux effectifs attendus est de 93,07%,
- La participation des femmes est très faible, soit 2,86%,
- Les producteurs de coton sont plus nombreux.

Quant au département de l'Alibori, les séances de sensibilisation ont réunis au total trois cent dix huit (318) personnes issues de toutes les couches socioprofessionnelles principales ciblées ; sur un total de trois cents personnes invitées soit un de participation de 106,00%.

3. Déroulement des journées de sensibilisation

3.1. Ouverture

Le lancement des activités de sensibilisation a été présidé par le DG CeRPA Borgou/Alibori le 25 octobre 2011 dans la commune de Tchaourou. Dans son intervention, le DG qui est de formation phytosanitaire, a mis l'accent sur la nécessité de débarrasser notre pays des pesticides obsolètes. Pour finir, il a exhorté toute la population béninoise à s'impliquer intimement à l'opération d'élimination des pesticides obsolètes afin d'en faire une réussite.



Vues partielles des participants écoutant les animateurs des séances

3.2. Communications

A chaque étape, un film sur les effets néfastes de l'endosulfan est projeté avant le développement des thèmes sur :

- les risques et les dégâts inhérents à l'utilisation de l'endosulfan,
- l'état des lieux des stocks de pesticides obsolètes,
- les engagements des producteurs et des têtes couronnées.



Des membres d'une équipe d'animation préparant la projection

3.2.1. Risques et impact de l'endosulfan sur la santé et sur l'environnement

La sensibilisation a été faite sur la base de supports audiovisuels. Avant et à l'issue des exposés, les acteurs présents ont été conviés à échanger sur la connaissance et l'expérience cumulée sur l'utilisation de l'endosulfan. Un débat général a été organisé à la fin, ce qui a permis aux participants de prendre des engagements dans le sens de partager les informations et faire des propositions pour l'élimination de l'endosulfan de leur milieu de vie et de travail.

Cette communication a présenté l'endosulfan comme un insecticide chimique de la famille des organochlorés qui sont hautement toxiques et persistants et reconnus comme tels par le PNUE. Ledit produit qui a été commercialisé au Bénin sous plusieurs noms commerciaux (phaser, cotofan, callisulfan et thionex,) pour la protection du cotonnier contre *Helicoverpa armigera* jusqu'à la campagne agricole 2008-2009. L'endosulfan a été mis en cause dans plusieurs pays pour sa grande toxicité et les pour des intoxications dont les effets aigus se sont soldés par des pertes en vies humaines. La communication a ensuite mis l'accent sur les mécanismes d'action de l'endosulfan sur la santé humaine en précisant qu'il pénètre l'organisme humain par quatre portes (les yeux, les narines, la

bouche et la peau). Une fois dans l'organisme, le produit s'attaque aux globules rouges empêchant ou réduisant l'alimentation des organes en oxygène et l'évacuation du gaz carbonique. Les effets aigus, selon les participants, se manifestent par : grattage de la peau, vomissement, réduction de la vue, maux de ventres pouvant conduire au décès. Les effets chroniques se manifestent surtout en conduisant à des cancers divers : (cancer de sein, de prostate, d'utérus,...etc) et des malformations congénitales diverses suite à la perturbation du système endocrinien.

Sur l'environnement, l'endosulfan a été reconnu comme responsable des mortalités d'animaux tels que les chats, les chiens, les abeilles, les oiseaux, les crapauds et grenouilles, les serpents, les poissons, les insectes aquatiques et terrestres, les mollusques, les crocodiles.

Il s'accumule dans la chaîne alimentaire et se retrouve dans les repas destinés à l'alimentation humaine.

C'est pour toutes ces raisons que l'Etat Béninois a pris l'Arrêté n°447/MAEP/MEPN/MC/DC/SGM/SA du 05 novembre 2009, interdisant : l'importation, la distribution et l'utilisation de l'endosulfan au Bénin.

3.2.2. Etat des lieux des produits obsolètes et particulièrement les dispositions en cours pour l'élimination de l'endosulfan

La deuxième communication a présenté l'état des lieux et les mesures prises par le gouvernement, les engagements de l'Etat et l'appui des partenaires techniques multilatéraux et bilatéraux en vue de l'élimination de l'endosulfan, autres pesticides obsolètes et déchets apparentés, de la distribution et de l'utilisation de l'endosulfan. Ces réalisations sont entre autres :

- la formulation d'une requête à la FAO en vue d'une assistance à l'élimination des stocks obsolètes de pesticides
- la centralisation des stocks de pesticides endosulfan dans des magasins sous surveillance ;

- la visite de ces magasins au moins une fois par trimestre.

De son côté, la FAO a répondu favorablement en :

- dépêchant une mission d'experts à plusieurs reprises pour la compréhension du problème des produits obsolètes et en identifiant des mesures à prendre ;
- adressant des requêtes à des bailleurs de fonds pour les associer à l'opération d'élimination des pesticides obsolètes ;
- renforçant les capacités des cadres sur les techniques d'inventaire des pesticides obsolètes et déchets associés pendant cinq jours (5) à Ouagadougou au Burkina Faso ;
- formulant un projet pour l'élimination et la prévention des pesticides obsolètes ;
- mettant à la disposition du Bénin des équipements de protection individuelle depuis juin 2011.

A ce jour et en dehors de la FAO, les partenaires techniques et financiers qui ont été annoncés favorablement pour accompagner les efforts du Bénin sont entre autres :

- ✓ la Coopération japonaise (JICA), l'accord de principe a été signé en août 2011 ;
- ✓ l'Union Européenne (à travers la fourniture des équipements individuels de protection et le renforcement des capacités des cadres).

Le programme à venir à la suite de cette sensibilisation se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ la formation des cadres pour la mise en œuvre de l'inventaire ;
- ✓ l'exécution de l'inventaire ;
- ✓ l'évacuation des produits obsolètes du Bénin ;
- ✓ l'élaboration des mesures en vue de renforcement des textes législatifs et réglementaires ;

- ✓ l'élaboration de programme en vue de la prévention des accumulations des pesticides obsolètes et le renforcement de la capacité des acteurs à gérer les pesticides.

3.2.3. Engagements des producteurs

Au terme des séances de sensibilisation, les producteurs ont été invités à faire des propositions au titre de leur contribution à l'abandon définitif du produit et à son élimination totale de leur environnement. La synthèse des propositions et engagements faits par les participants se présente comme suit :

- la poursuite de la sensibilisation au niveau des villages avec des Posters géants, les crieurs publics.
- le renforcement de la médiatisation à travers le canal des radios communautaires des communes des départements Borgou-Alibori ;
- le renforcement de la collaboration et des capacités d'actions avec les agents des douanes (information et formation) afin que les produits non autorisés soient interceptés au niveau de toutes les frontières ;
- la demande aux chefs des villages à poursuivre la sensibilisation au niveau de leurs administrés par des canaux appropriés ;
- l'instruction pour mettre fins à la vente des emballages vides d'endosulfan aux commerçants nigérians (des pays frontaliers) car ces derniers les ramènent à nouveau remplis de produits dont on ignore la nature ;
- la réflexion sur un éventuel dédommagement aux détenteurs de pesticides obsolètes dans la perspective d'une bonne réussite de l'opération, pour éviter la vente des emballages aux nigérians qui les remplissent à nouveau pour les retourner au Bénin ;
- la mise en place d'un dispositif pour faciliter l'acquisition des EPI aux producteurs ;

- la mise à disposition des produits efficaces de substitution respectueux de la santé humaine et de l'environnement.

Engagements spécifiques

Les différentes interventions ont tourné autour de :

- la prise de conscience des conséquences néfastes de l'utilisation de l'endosulfan et l'engagement à ne plus utiliser ni ce produit, ni son flacon ;
- la promesse de sensibiliser les autres personnes absentes aux séances notamment les petits enfants, les vieillards et les femmes ;
- l'invitation des populations dans certaines communes par les chefs religieux (surtout l'Imam), au nom des communautés et des autres confessions religieuses, d'éviter de donner la mort à travers la production agricole, car celui qui tue n'a pas droit au Paradis. L'engagement a été pris par un Iman de continuer la sensibilisation au cours des prêches de vendredi ;
- l'engagement des représentants des producteurs (Gogounou, Ségbana) à faire la sensibilisation au niveau de tous les producteurs afin que chacun se décide à éliminer de sa commune la dernière goutte d'endosulfan. Ils se sont par ailleurs engagés à prendre des dispositions utiles pour amener ceux qui hésitent encore à être convaincus de la nécessité de l'opération ;
- la déclaration des Maires ou de leurs représentants à inscrire la question de l'élimination de l'endosulfan à l'ordre du jour de lors des sessions du Conseil communal en vue d'organiser avec l'appui du CeCPA et d'autres structures des séances de sensibilisation sur toute l'étendue de leur circonscription administrative ;
- la promesse des représentants des sages (cour royale de Nikki, sages de Sinendé, de Kalalé et de Tchaourou) d'accompagner la sensibilisation entreprise.

3.3. Supervision

La supervision nationale des activités a été assurée Messieurs SARE Chabi-Gani, Directeur de l’Agriculture et SOSSOU Antonin de l’ONG OBEPAB. Quant à la supervision départementale, elle a été assurée par le Directeur Général du CeRPA Borgou-Alibori. La supervision a suivi les activités des équipes de la sensibilisation aux étapes de Tchaourou, Pèrèrè, Nikki et Kalalé. Des conseils ont été donnés aux membres de l’équipe d’animation. A certaines étapes, les superviseurs ont directement communiqué en Baatonou avec les participants. Ceci a renforcé les effets des communications données par l’équipe de la sensibilisation.



*L’équipe de supervision nationale
(à gauche le Directeur de
l’Agriculture et à droite le membre
de l’OBEPAB)*

3.4. Préoccupations des populations

Afin de renforcer la sensibilisation et de conduire l’opération de rétrocession des produits obsolètes en particulier l’endosulfan, les producteurs ont recommandé de :

- recenser par commune les femmes qui font la conservation des stocks et de faire suivre les opérations de traitement de ces stocks par des agents de conditionnement ou des membres des comités locaux ;
- rendre disponibles les produits de traitement efficaces sur cultures et sur vivriers), en tous lieux, en temps opportun et à des prix abordables et éviter des ruptures de stocks ;

- renforcer les sensibilisations en utilisant le canal des radios rurales et des personnes ressources locales tels que les chefs religieux (pasteurs, prêtres et imams) ;
- faire prendre un arrêté par les Maires pour interdire la vente des produits non homologués sur nos marchés ;
- installer des comités, au niveau des villages frontaliers avec le Nigéria, qui vont opérer des contrôles des entrées et des sorties des produits chimiques ;
- opérer des contrôles des stocks de cossettes d'igname et de manioc et faire des saisies en cas d'utilisation d'endosulfan de doute sur le produit utilisé pour le traitement ;
- mettre en place un fonds pour dédommager les producteurs qui vont volontairement céder l'endosulfan résiduel périmé ;
- populariser la liste des produits phytopharmaceutiques homologués au Bénin.

4. Couverture médiatique

Les radios de proximité, la presse écrite et la télévision ont été mis à contribution pour la réussite de la sensibilisation. Il s'agit de :

- ✓ la radio rurale de Banikoara,
- ✓ la radio communautaire de Kandi,
- ✓ la radio communautaire de Nikki,
- ✓ la radio communautaire de Ségbana,
- ✓ la radio commerciale Arzèkè de Parakou,
- ✓ le journal de Bénin Actu (sur internet www.beninactu.com),
- ✓ journal de quotidien Trait d'Union.

Conclusions et recommandations

L'approche participative qui a caractérisé les différentes communications a permis de noter les préoccupations réelles des producteurs, des autorités politico-administratives et de certains chefs traditionnels et leur amertume sans détour par rapport à l'endosulfan.

Par ailleurs ils ont affirmé leur détermination à travers leurs propositions à accompagner le Gouvernement pour non seulement l'élimination mais aussi la prévention d'accumulation d'autres obsolètes ou déchets apparentés.



A peu de chose près, les préoccupations exprimées sont identiques d'une commune à l'autre.

Suggestions

- Instruire les ACIPV et les CPV à poursuivre la sensibilisation en l'intégrant dans leur programme de quinzaine.
- Pourvoir tous les CeCPA en ACIPV surtout les communes frontalières.
- Elaborer des supports de sensibilisation aux agents de base (dépliants, affiches).
- Elargir et réactiver les comités locaux de veille.
- Faire prendre un arrêté par les Maires sur la question des pesticides et intoxications.
- S'assurer de la démultiplication de la sensibilisation et des restitutions au niveau des villages par l'encadrement.
- Sensibiliser les agents au niveau des postes de douanes.

Leçons à tirer

Au-delà de l'endosulfan et des pesticides en général, les producteurs ont mis un accent particulier sur un dispositif à mettre en place pour

réduire les contaminations avant, pendant et après les traitements phytosanitaires (EPI, nature et degré de toxicité du produit). Ils souhaiteraient que ce dispositif soit amplement partagé, diffusé pour une sécurisation renforcée des producteurs et la sauvegarde de l'environnement.

Les témoignages éloquents ont confirmé l'existence et mieux l'utilisation de l'endosulfan et d'autres produits lors de la dernière campagne agricole en cours d'achèvement. Toutefois des inquiétudes manifestes existent quant aux modalités de rétrocension de l'endosulfan encore gardé à leur niveau malgré la position négative nettement affichée par les animateurs des présentes journées.

Recommandations

Sur la base des opinions, propositions et engagements des producteurs et des leçons tirées, la mission recommande ce qui suit :

DAGRI / CeRPA :

- mettre en place une procédure de récupération de l'endosulfan résiduel à travers des séances de travail avec les CeRPA ;
- déployer un dispositif de veille permanente au plan communicationnel jusqu'à l'inventaire proprement dit ;
- déployer des ACIPV dans les zones frontalières.

MAEP/DAGRI

- faire inscrire la problématique « Elimination endosulfan » dans les points urgents à l'ordre du jour dans les délibérations des conseils communaux car il s'agit avant tout du développement des communes;
- instruire les CeCPA pour renforcer la collaboration avec les chefs religieux dans la poursuite de la sensibilisation des fidèles ;

- renforcer la lutte contre la vente illicite des produits phytopharmaceutiques dans les marchés ruraux ;
- dédommager les producteurs ayant encore l'endosulfan ;
- restituer la sensibilisation aux niveaux arrondissement et village ;
- installer des comités de surveillance en vue de dénoncer les personnes ayant encore l'endosulfan ou qui en importe ;
- mettre en place au niveau des communes des agents chargés de la surveillance et de la réglementation phytosanitaire ;
- associer les forces de l'ordre à l'opération ;
- récupérer tous les pesticides périmés autres que l'endosulfan ;
- faire prendre des mesures prises par le Gouvernement pour prévenir l'importation des pesticides très toxiques au Bénin.